

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2025

Le 9 septembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : COSTE Philippe, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, GILS Antoine, LAPEYRE Denis, MERICKSKAY Sylviane, PERRUTEL Robert, RICHELME-DAVID Suzanne, SALASCA Claudine, SOULIÉ Française.

Absents excusés : ALLIER Stéphane donne procuration à DUMAS Joële,
JUPILLE Jacky donne procuration à SALASCA Claudine,
MERCIER Lorna donne procuration à GILS Denise,
VILA Léone donne procuration à RICHELME-DAVID Suzanne.

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Madame BÈZES Mathilde, secrétaire générale, est désignée auxiliaire de séance.

APPROBATION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 7 juillet est approuvé à l'unanimité des membres présents.

PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation + garage 16 place de la Libération appartenant à SCI FONCIERE DELAGNES.
- Maison d'habitation 8 rue Jean Jaurès appartenant à M. ASHBY Vaughan.
- Maison d'habitation 6 rue de l'Aramon appartenant à M. MAURETTE Florent.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

SYADEN

Des travaux d'effacement des réseaux de la basse tension place Anatole France ont eu lieu avec le SYADEN. Il s'avère que des contraintes techniques ont engendré des coûts supplémentaires à ceux initialement prévus. C'est pourquoi il convient de délibérer afin de réajuster les montants indiqués sur la délibération n°2024-01-02 du 08/01/2024 et de signer un avenant à l'annexe financière.

Avis favorable à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Madame le Maire expose aux conseillers :

- Stagiairisation au 11 octobre 2025 de l'adjoint du patrimoine en poste à la Bibliothèque municipale dont le CDD prend fin le 10 octobre 2025.

Vote : accepté à l'unanimité.

P.L.U

Mardi 9 septembre : Réunion PLU avec les services de la DDTM (Mesdames MONCHET Delphine et TOUSTOU Marielle) ainsi que Monsieur SEGUI Marc architecte du bureau d'études ATELIER URBAIN.

M. SEGUI a présenté un diagnostic et des pistes de réflexion permettant d'aborder la problématique des logements vacants dans le centre ancien, et mettre en œuvre une stratégie d'actions.

Les personnes présentes à cette réunion ont ensuite effectué une visite pédestre dans le centre du village pour évaluer plus aisément les logements vacants. Il en ressort la nécessité d'aménager par « îlots », pour cela les ABF doivent être consultés afin d'évaluer ce qu'il serait possible de créer.

Prochaine réunion prévue le jeudi 16 octobre à 14h30 avec les services DDTM et l'Agglo.

TRAVAUX

- Place Anatole France : les travaux des trottoirs entrepris par le SIC seront terminés en fin de semaine 37. L'entreprise COLAS débutera le goudronnage semaine 38.
- Place de La Libération : début septembre ont commencé les travaux d'enfouissement de réseaux électriques haute tension et basse tension + le raccordement au poste transformateur situé à l'arrière du foyer. Des travaux sur le réseau d'eau potable ont également été réalisés avec le changement en PVC de la canalisation d'eau extérieure qui alimente le foyer, celle-ci était en fonte.
- Cantine scolaire, rue des écoles : Denis LAPEYRE informe que les travaux ont démarré depuis le 1^{er} septembre. Il explique également l'intervention d'une entreprise spécialisée afin de retirer l'amiante présente sur le site.
- Local associatif, rue de la Porte Rouge : La peinture est posée, le carrelage est choisi & commandé.

ASSOCIATION DU PATRIMOINE

Françoise SOULIÉ expose le bilan du week-end de la fête du Patrimoine : les bénéfices qui serviront à la contribution des travaux du clocher s'élèvent à environ 6 000 €, sachant que des bouteilles de vin de la « Cuvée du Patrimoine » sont encore disponibles à la vente.

Des renseignements ont été demandés à la Trésorerie concernant les différentes possibilités pour que la commune recouvre ce « don ». Dans tous les cas de figure, une délibération du Conseil Municipal est obligatoire, celle-ci doit mentionner que le don sera affecté aux travaux de réfection du clocher de l'église. En plus de la délibération :

- soit une DM (décision modificative budgétaire) devra être créée spécialement pour l'opération,
- soit une convention devra être établie entre les 2 parties (commune/asso).

La séance est levée à 19h50.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 6 OCTOBRE à 18H30